



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du Conseil général
Décision modificative n°2 du budget 2012

Quimper, jeudi 18 octobre 2012, à partir de 10h

Sommaire

I > Présentation de la Décision Modificative n°2 (DM2) du budget 2012

II > Les 11 rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale :

1 – Les contrats de territoire : « de nouvelles coopérations pour de nouveaux projets » - rapports n°1 et 2

- Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne
- Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays d'Iroise

2 - Plus de bio dans les assiettes des cantines et des selfs - rapport n°3

3 – Se loger - rapport n°4

- La Charte départementale de lutte contre l'habitat indigne définit le rôle du Département
- La réforme de l'aide à la gestion locative : 1 700 personnes accompagnées dans leur parcours vers le logement
- Lutter contre la précarité énergétique : Augmentation de 10% des aides

4 – Le Conseil général aux côtés des îles finistériennes - rapport n°5

5 – Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (2010-2015) - rapport n°6

- Charte de territoire de la Baie de Douarnenez 2012-2015
- Charte de territoire de la baie de Locquirec 2012-2015

6 – Rétablir la continuité écologique des cours d'eau du Finistère - rapport n°7

7 – Augmentation du forfait kilométrique pour les 150 accueillants familiaux - rapport n°8

8 – Le Conseil général donne les moyens à la communauté éducative d'assurer le bon fonctionnement des collèges - rapport n°9



I – Présentation de la Décision Modificative n°2 (DM2) du budget 2012

Après avoir voté en janvier le budget primitif, le Conseil général adopte 2 décisions modificatives. Une première au mois de juin (DM1) et la seconde en octobre (DM2). Ces décisions budgétaires modificatives permettent de « mettre à jour » le budget primitif voté par l'Assemblée départementale en début d'année.

1 - Section de fonctionnement :

Concernant la section de fonctionnement, l'Assemblée départementale propose d'abonder les recettes de 1,1 m d'€ et de réduire les dépenses de 1,8 m d'€.

- **En recettes, on peut noter les principaux ajustements suivants:**

- ⇒ sur le budget « personnes âgées » - moins de dépenses donc moins de compensation : - 0,83 m d'€
- ⇒ sur le budget « personnes handicapées » - versements complémentaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : + 0,6 m d'€
- ⇒ ajustement du montant définitif de la fiscalité directe suite aux notifications des services fiscaux: +1,12 m d'€

- **En dépenses, les principales évolutions concernent :**

- * **de nouveaux besoins :**

- ⇒ actualisation des contrats de délégation de service public pour la desserte des îles : + 0,13 m d'€
- ⇒ augmentation des crédits pour répondre à la demande en matière de transports collectifs : + 0,72 m d'€, dont l'augmentation significative du budget dédié au transport des élèves handicapés (+ 0,45 m d'€)

- * **des besoins moins importants que prévus :**

- ⇒ accueil des enfants et des jeunes : - 1,20 m d'€
- ⇒ fonctionnement des structures dédiées à la petite enfance, suite à l'ouverture d'établissements non-éligibles aux aides départementales : - 0,25 m d'€
- ⇒ report ou annulation de certains projets notamment informatique: - 0,41 m d'€

Au total, en fonctionnement, le solde entre recettes et dépenses est positif. Il s'élève à 2,9 m d'€ (dépenses : -1,8 m d'€ et en recettes : + 1,1 m d'€).

L'Assemblée départementale décide de déplacer ce solde de 2,9 m d'€ vers la section fonctionnement à la section investissement.



DM2- suite

2 - Section d'investissement :

Concernant la section d'investissement, l'Assemblée départementale propose d'abonder les recettes de 3,8 m d'€ et de réduire les dépenses de 7,3 m d'€.

- **En recettes, on peut noter les principaux ajustements suivants:**

- ⇒ dotation globale d'équipement supérieure à ce qui avait été envisagé : + 1 m d'€
- ⇒ glissement de certaines recettes sur les exercices suivants en raison de décalages de certains travaux : + 4,3 m d'€
- ⇒ annulation de crédits : 0,6 m d'€

- **En dépenses, les principales évolutions concernent :**

- ⇒ ajustements liés à l'avancement moindre que prévu de certains travaux (retard de la construction des antennes de la bibliothèque départementale, retard des travaux sur des bâtiments départementaux, ..) : - 14,13 m d'€
- ⇒ rapatriement de crédits initialement prévus en 2013 : 7,5 m d'€
- ⇒ annulation de crédits : 1,2 m d'€
- ⇒ nouveaux crédits liés à de nouveaux projets : - 1,26 m d'€

Au total, en investissement, le solde entre recettes et dépenses est positif. Il s'élève à 3,5 m d'€ (dépenses : -7,3 m d'€ et en recettes : + 3,8 m d'€)..



DM2- suite

3 - La DM2 permet de diminuer l'emprunt :

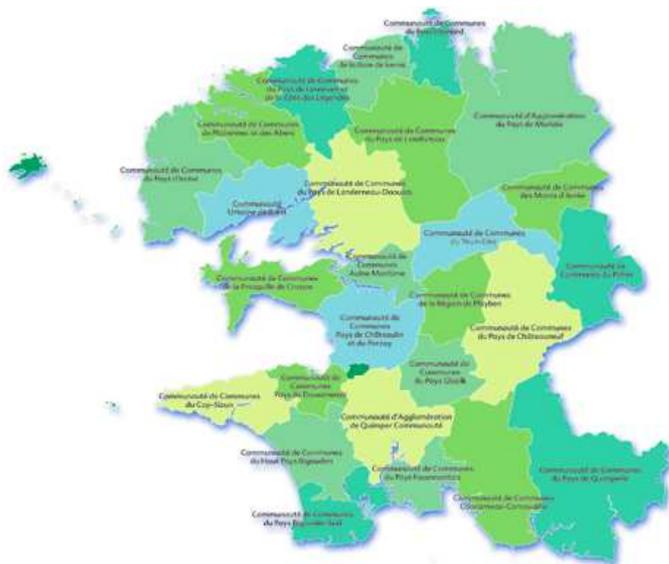
Pour résumer, le solde de la section de fonctionnement est positif, il s'élève à 2,9 m d'€. Le solde de la section investissement est lui aussi positif, il s'élève à 3,5 m d'€.

L'Assemblée départementale a souhaité déplacer le solde de la section de fonctionnement (+ 2,9 m d'€) vers la section d'investissement. Du fait de ce virement, la section d'investissement présente un solde positif de + 6,4 m d'€ (2,9 m d'€ + 3,5 m d'€ = 6,4 m d'€). **Pour équilibrer le budget, l'Assemblée départementale décide de diminuer l'emprunt à hauteur de 6,4 m d'€, portant ainsi l'emprunt prévisionnel à 33,6 m d'€.**

Après prise en compte de cette deuxième décision modificative, le budget du Conseil général s'établit à 1,045 milliard d'euros. La réduction de l'emprunt de 6,4 m d'€ confirme la bonne santé financière du Conseil général du Finistère. En comparaison des autres départements, le Conseil général bénéficie d'un endettement toujours plus faible que la moyenne* et de dépenses sociales globalement stables eu égard aux dynamiques démographiques finistériennes.

* **Ratio désendettement : 2,01** (= le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette grâce à l'épargne brute)

II— Les 11 rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale -



1 - Les contrats de territoire : «de nouvelles coopérations pour de nouveaux projets » - rapports n°1 et 2

Les contrats de territoire – dont la **démarche a été engagée en 2008** – ont inauguré un nouveau mode de relations entre le Conseil général et les 26 intercommunalités finistériennes.

Tout en veillant au respect de l'équité entre les territoires, la politique contractuelle du Conseil général du Finistère constitue une approche innovante de l'action publique, davantage transversale et partenariale. La mise en œuvre concrète de ce partenariat rénové à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un Pays (comme celui du Centre Ouest Bretagne), est basée sur le volontariat des intercommunalités et de leurs communes membres.

Le Conseil général s'attache à construire avec ses partenaires l'élaboration de diagnostics partagés du territoire, à la recherche de coopérations territoriales constructives et de lisibilité à long terme des projets structurants des territoires.

Le contrat de territoire n'est donc pas un catalogue d'intentions ou un recueil de besoins de financement, mais bien l'expression d'un engagement mutuel sur des enjeux partagés et des actions cohérentes et justifiées eu égard aux spécificités territoriales et aux orientations départementales. Le contrat de territoire, signé entre le Conseil général et l'intercommunalité, permet donc de cibler conjointement des projets locaux qui respectent le projet stratégique départemental.

L'échelon intercommunal est l'espace de dialogue et de partenariat adapté aux contrats de territoire.

Contrat de territoire de Communauté de communes du Pays de Landivisiau :
La signature officielle est prévue le **25 octobre 2012**, lors de la venue de Pierre Maille sur le canton de Landivisiau



1 - Les contrats de territoire : «de nouvelles coopérations pour de nouveaux projets » Suite

L'Assemblée départementale a délibéré ce jour sur les révisions à mi-parcours du contrat élaboré avec la Communauté de communes du Pays d'Iroise et du contrat élaboré avec le Pays du Centre-Ouest Bretagne (COB). La révision à mi-parcours permet de rendre lisible pour les deux partenaires les avancées du contrat après 3 ans de mise en œuvre, et de procéder à des ajustements en fonction de l'évolution des besoins des porteurs de projets dans le cadre des enjeux définis 3 ans plus tôt. (abandon de projet, modifications et nouveaux projets).

• Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne : - rapport n°1

En 2009, Le contrat de territoire du Pays COB a été construit autour de 3 enjeux :

- Mutualiser les moyens pour rendre le territoire accessible à tous
- Renforcer et structurer l'activité économique et touristique en valorisant les spécificités du territoire
- Maintenir l'attractivité du territoire pour toutes les générations

Le Conseil général s'était engagé à soutenir les 48 actions portées par les acteurs du territoire.

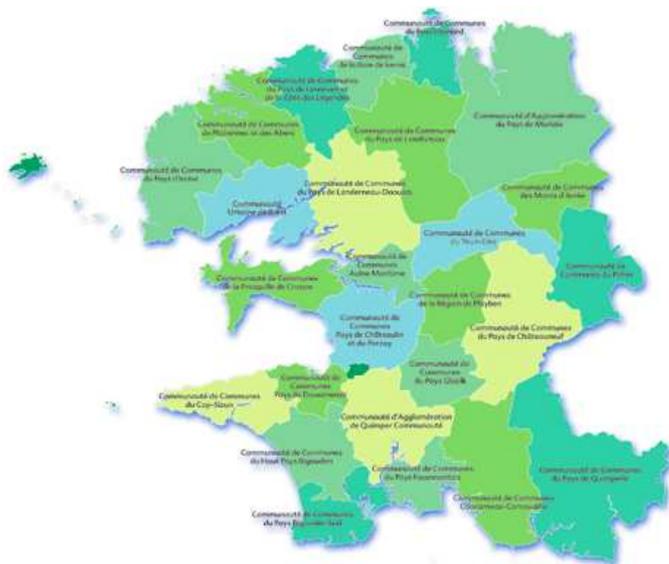
En 2012, le processus de révision du contrat de territoire à mi-parcours a permis d'organiser des réunions de concertation avec le Pays COB. Ces échanges ont permis de prendre acte des modifications (abandons, modifications et ajouts de projets) du contrat **avec un engagement financier supplémentaire du Conseil général de 2,2 m d'€**.

Parmi ces nouvelles actions, on peut noter :

- la requalification de la ZA de Kerhervé à Clédén-Poher
- la construction du centre de formation et de valorisation des vieilles charrues à Carhaix
- la construction de l'EHPAD de Pleyben

* Le Pays COB est, entre autre, constitué de 5 EPCI finistériens :

- Poher communauté
- Communauté de communes des Monts d'Arrée
- Communauté de communes du Yeun Ellez
- Communauté de communes de la Région de Pleyben
- Communauté de communes de Haute Cornouaille



1 - Les contrats de territoire : «de nouvelles coopérations pour de nouveaux projets » suite

• Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays d'Iroise - rapport n°2

En 2009, le contrat de territoire du Pays d'Iroise a été construit autour de 3 enjeux :

- Favoriser des modes de déplacements diversifiés
- Développer une gestion intégrée de l'espace littoral et maritime
- Renforcer la cohésion sociale

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les 18 actions inscrites au contrat de territoire portées par les acteurs du Pays d'Iroise.

En 2012, à l'occasion de la révision du contrat de territoire, les partenaires ont décidé de prendre en compte les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets). [Le soutien supplémentaire du Conseil général s'élève à 92 000 €.](#)

Parmi les nouvelles actions du contrat de territoire, on peut noter :

- la réalisation de 4 ou 5 pôles multimodaux
- la requalification de 3 déchetteries
- le réaménagement du Musée de Saint-Renan

Les contrats de territoire :

- Durée d'un contrat de territoire : 6 ans
- 19 contrats de territoire signés
- 1 plan d'engagement en faveur des îles
- 3 contrats en cours d'élaboration (Pays de Chateaulin et du Porzay, Pays Fouesnantais et Baie du Kernic)
- Les actions retenues dans ces contrats de territoires participent à la mise en œuvre du projet stratégique départemental.



2 - Plus de bio dans les assiettes des cantines et des selfs - rapport n°3

Dans le cadre de son partenariat avec la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB), le Conseil général propose gratuitement aux communes et à leurs groupements de réaliser des diagnostics et de formuler des propositions pour développer le bio dans les services de restauration.

Pour inciter les collectivités à aller plus loin que le diagnostic, **le Conseil général va participer au financement des actions qui seront mises en place par les collectivités à hauteur de 30% (plafonnée à 4 000€) pour les communes et à hauteur de 50% pour les intercommunalités (plafonnée 20 000€).**

A titre d'exemple, le Conseil général participera au financement de l'organisation de réunions publiques de sensibilisation, à l'accompagnement des personnels de restauration, ou encore à l'organisation et à la structuration des approvisionnements, ...



3 – Se loger - rapport n°4

*En octobre dernier, suite à un état des lieux de l'Habitat dans le Finistère, le Conseil général a souhaité faire évoluer certains dispositifs afin qu'ils soient au plus près des besoins des finistériens en matière de logement. **Le Conseil général a retenu cinq enjeux prioritaires** : les économies d'énergie dans l'habitat ancien, le logement des défavorisés, le logement des jeunes, l'habitat des personnes âgées, la croissance démographique et l'étalement urbain.*

Après une période de concertation avec ses partenaires (acteurs de l'habitat du secteur public, acteurs de l'habitat du secteur privé, et les intercommunalités), le Conseil général fait évoluer certaines de ses politiques au travers de :

- *la charte départementale de lutte contre l'habitat indigne*
- *la réforme de l'aide à la gestion locative pour améliorer l'accès au logement des plus défavorisés*
- *l'augmentation de l'enveloppe du fonds de solidarité logement (FSL) dédiée à l'aide aux ménages en situation de précarité énergétique*

• **La charte départementale de lutte contre l'habitat indigne définit le rôle du Département**

Le Conseil général s'engage dans une charte départementale de lutte contre l'habitat indigne qui précise son rôle dans la lutte contre l'habitat indigne au niveau départemental :

- Il mobilise les services sociaux pour identifier les situations d'habitat indigne ou de mal logement et l'orientation des personnes vers les aides auxquelles elles peuvent prétendre ou vers les professionnels qualifiés grâce à l'intervention des conseillers logements.
- Il finance les actions locales d'information et d'assistance technique aux propriétaires à faible ressources en partenariat avec les intercommunalités et apporte des aides aux travaux avec le concours de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

A noter :

Sur un parc de **492 209 logements**, on estime à 6000 le nombre de logements potentiellement indignes dans le département. (chiffres de l'ANAH de 2007).



3 – Se loger - rapport n°4 - suite

- **La réforme de l'aide à la gestion locative : 1 700 personnes accompagnées dans leur parcours vers le logement**

De nombreux ménages finistériens à faibles ressources ont des difficultés à trouver un logement car leurs moyens ne leur permettent pas d'apporter aux propriétaires les garanties suffisantes.

La gestion locative adaptée permet de remédier à ce problème. Les ménages sont alors accompagnés dans leurs démarches par des organismes agréés par le Département. Dans le Finistère, le Conseil général s'appuie sur 8 organismes agréés (associations ou CCAS,..) qui accompagnent ce public souvent isolé, disposant de faibles ressources et éprouvant des difficultés à « savoir-gérer » (problème de paiement de loyer, des charges, surendettement, ..) ou à « savoir habiter » (mauvais entretien du logement, ..).

Le Conseil général se donne aujourd'hui un nouvel objectif : la gestion de 1000 logements (moins de 700 jusqu'à aujourd'hui).

Ces 1 000 logements permettent de loger environ 1700 personnes qui ne pourraient trouver de logement dans le cadre du système de location dit « classique ».

Le coût de l'évolution de ce dispositif est estimé à 120 000 €. Ces évolutions permettront non seulement d'accentuer la qualité de la gestion locative adaptée mais aussi de développer le dispositif sur les territoires peu dotés comme le Centre Ouest Bretagne ou le Pays de Morlaix.

- **Lutter contre la précarité énergétique : Augmentation de 10% des aides**

Certains ménages en difficultés doivent faire face aux problèmes de précarité énergétique de leur logement. Ce problème couplé à l'augmentation du prix de l'énergie (électricité ou gaz) a conduit **le Conseil général à augmenter de 10% le montant maximum des aides pour faire face aux impayés d'énergie.**

Composition de la famille	Montant maximal pour une aide énergie	Nouveau montant majoré de 10%
1 personne	130 €	143 €
2 personnes	180 €	198 €
3 personnes	210 €	231 €
4 personnes et plus	240 €	264 €

A noter :

1^{er} trimestre 2012 : 1535 ménages finistériens ont bénéficié de cette aide – pour un montant total de 231 416 €



4 – Le Conseil général aux côtés des îles finistériennes - rapport n°5

Bilans d'activités 2011 des délégations de services publics des dessertes maritimes et aériennes vers les îles. Depuis le 1er janvier 2009, les dessertes maritimes des îles sont exploitées en délégation de service public (DSP) pour une durée de 7 ans (jusqu'au 31 décembre 2015). Comme le précise les contrats de DSP, le délégataire perçoit une contribution forfaitaire qui a été déterminée en fonction des recettes et des charges d'exploitation prévisionnelles.

• Desserte en marchandises de l'île de Batz

La SARL « Transport de fret » gère le transport de marchandises entre Roscoff et l'île de Batz. Le bilan de l'année 2011 se caractérise par une baisse d'activités de 9,9% qui s'explique principalement par la diminution de l'activité bâtiment sur l'île. 11 053 tonnes de fret ont ainsi été transportés en 2011 contre 12 264 tonnes en 2010.

La contribution forfaitaire du Conseil général pour l'année 2011 s'élève à 277 017€ pour 426 306 € de charges d'exploitation.

• Desserte maritime vers les îles de Molène, Ouessant et Sein

La Compagnie Penn-ar-bed assure la desserte maritime des îles de Molène, Ouessant et Sein tant pour les passagers que pour les marchandises. En 2011, la fréquentation des voyageurs reste stable avec 345 823 passagers contre 344 640 passagers l'année précédente. Le trafic passager sur la ligne nord (Molène, Ouessant) a augmenté de 1,7% tandis que la ligne vers Sein a connu une baisse de 0,9%.

Au sujet du transport de fret, le bilan 2011 fait apparaître une augmentation de 1,8% soit 11 598 tonnes de marchandises contre 11 394 tonnes en 2010.

La contribution forfaitaire du Conseil général s'établit à **3 330 660 €** sur un total de charges d'exploitation de 7 964 120 €.



4 – Le Conseil général aux côtés des îles finistériennes - rapport n°5 suite

• Desserte aérienne vers l'île de Ouessant

La SAS Finist'air assure la desserte aérienne de l'île de Ouessant via un contrat de DSP (2009-2012) conclu avec le Conseil général et l'Etat.

Le bilan d'activité présenté couvre ainsi la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Ce bilan fait apparaître une baisse des rotations de 12 % qui s'explique par de nombreuses perturbations météorologiques et la fermeture de l'aérodrome à l'occasion du renouvellement de la DSP.

Cette baisse des rotations a pour conséquence une diminution du nombre de passagers avec 5 075 voyages enregistrés contre 6 399 l'année précédente. Le taux de remplissage est ainsi de 45%.

Le trafic de fret est également en baisse avec 88 858 kg transportés contre 100 627kg au bilan précédent.

Concernant les charges d'exploitation, elles ont connu une baisse sensible de 9,9 % pour s'établir à 954 635 €. Ces charges ont notamment été minorées grâce à la contribution importante des activités annexes de la SAS Finist'Air.

L'ensemble de ces résultats font que pour la première fois, la subvention d'exploitation maximale fixée par le Conseil général dans le cadre de la DSP n'est pas atteinte.

La contribution forfaitaire du Conseil général s'élève ainsi à **689 071 €**, minorée des recettes liées aux loyers annuels versés pour la location des avions et celle des bâtiments (210 000€).

Pour aller plus loin:

Le contrat de DSP a été renouvelé au printemps dernier auprès de la SAS Finist'air pour 4 années supplémentaires.

La SAS Finist'air vient d'acquiescer et de mettre en service un nouvel avion de 9 places permettant le vol aux instruments. La compagnie est actuellement en discussion avec la direction générale de l'aviation civile pour obtenir une dérogation de vol aux instruments pour les avions monomoteurs.



5 – Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (2010-2015) - rapport n°6

Le Conseil général apporte une contribution politique, technique et financière à l'élaboration du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes en apportant son savoir-faire technique lors de l'élaboration des chartes de territoire des 5 baies finistériennes. Il cofinance une partie des actions et des études permettant la mise en œuvre de ces chartes de territoire .

Charte de territoire de la Baie de Douarnenez 2012-2015:

Après analyse de la situation, les acteurs locaux et les partenaires financiers (élus, agriculteurs, l'Ademe e l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil général, la Région Bretagne...) se sont engagés sur un objectif de réduction de **200 tonnes des flux d'azote atteignant la mer d'ici à 2015**. Les actions et les engagements sont recensés dans la Charte de territoire de la Baie de Douarnenez.

Pour atteindre l'ambitieux objectif de réduction de 200 tonnes, la charte s'appuie majoritairement sur un travail d'évolution des pratiques des agriculteurs ou la mise en place de méthanisation agricole des effluents. En effet, 89% de l'azote qui arrive en baie de Douarnenez est d'origine agricole.

La charte fixe des objectifs spécifique en matière de réductions des flux d'azote :

- réduction de 140 tonnes (70% du montant total) grâce aux changements de pratiques du monde agricole : évolution des pratiques, conversion des systèmes agricoles – triplement des surfaces dédiées à la culture bio-, création de 5 projets de méthanisation
- réduction de 54 tonnes (27% du montant total) en travaillant notamment à l'optimisation du rôle épurateur des zones humides
- réduction de 10 tonnes (3% du montant total) en mettant l'accent sur les volontés publiques et privées de limitation des flux d'azote venus d'autres domaines (assainissement collectif, station d'épuration, ..)

Le coût estimé de la mise en œuvre de cette charte (hors assainissement) est estimé à 10 m d'€, le **Conseil général du Finistère s'engage à participer à hauteur de 754 000 € pour la période 2012-2015**.

Baie de Douarnenez :

- ⇒ Territoire de 28 246 ha concernés par le Plan algues vertes, 17 784 ha (63%) sont des surfaces agricoles
- ⇒ 400 exploitations agricoles
- ⇒ Production de bovins (lait) et de porc
- ⇒ La part de production d'azote de la baie de Douarnenez est d'origine agricole à 89%



5 – Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (2010-2015) - rapport n°6 suite

Charte de territoire de la baie de Locquirec 2012-2015

La charte de territoire de la baie de Locquirec recouvre le périmètre du bassin du Douron, à savoir 14 communes pour une surface totale 11 065 ha dont 6 206 ha (56%) de surface agricole. On compte sur ce territoire 190 exploitations agricoles principalement orientées vers l'élevage bovin. Il ressort du diagnostic du territoire que les apports d'azote, à l'origine de la prolifération des algues vertes, proviennent à 93 % de l'agriculture.

Les partenaires se sont fixés comme objectif **la réduction de 92 tonnes de flux d'azote dans le bassin versant, d'ici à 2015, soit une baisse de 20% du flux d'azote actuel**. Pour y parvenir, ils misent sur les profondes évolutions des pratiques agronomiques de fertilisation, multiplication des surfaces de culture bio, ... (engagement individuel des exploitants agricoles sous forme de contrat), mais aussi sur l'augmentation des surfaces des zones humides épuratrices.

Le coût estimé de la mise en œuvre de cette charte (hors assainissement) est estimé à plus de 8m d'€, **le Conseil général du Finistère s'engage à participer à hauteur de 742 982 € pour la période 2012-2015.**

Baie de Locquirec :

- ⇒ Territoire de 11 065 ha concernés par le Plan algues vertes, 6 206 ha (56%) sont des surfaces agricoles
- ⇒ 190 exploitations agricoles
- ⇒ Production de bovins
- ⇒ La part de production d'azote de la baie de Locquirec est d'origine agricole à 93%



6 – Rétablir la continuité écologique des cours d'eau du Finistère - rapport n°7

En 2009, suite à un diagnostic, l'Etat a défini une liste de 71 ouvrages dans le Finistère nécessitant des travaux afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau et ainsi améliorer l'état des populations des poissons migrateurs présents dans le Finistère : saumon, anguille, ..). Des solutions doivent être trouvées pour ces 71 « points noirs » qui empêchent la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments avant fin 2012.

Aujourd'hui, le Conseil général participe financièrement à certaines opérations (études de suivi biologique, études de suivi piscicole, cartographie d'habitat et/ou travaux de réaménagement de berges, de digues ou de barrages) menées en faveur de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau dont la maîtrise d'ouvrage relève des collectivités publique ou d'associations.

Afin d'encourager les propriétaires privés à réaliser des études et ou des travaux en vue de rétablir la continuité écologique, **le Conseil général a décidé d'étendre son dispositif d'aide financière aux propriétaires privés jusqu'à la fin d'année 2013.**

A noter :

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle peut être impactée par des ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, ou par les ouvrages comme les digues et les protections de berges.



7 – Augmentation du forfait kilométrique pour les 150 accueillants familiaux - rapport n°8

200 personnes âgées et personnes handicapées sont accueillies dans des familles d'accueil dans le Finistère. Le département compte aujourd'hui près de 150 accueillants familiaux à qui l'on propose des formations. Le Conseil général prend en charge les frais de déplacements engendrés par ces formations à hauteur de 0,26 €/km.

Face à l'augmentation constante du prix des carburants, le Conseil général a décidé d'augmenter le forfait kilométrique pour atteindre 0,31€/km, afin de faciliter la participation des accueillants familiaux aux formations qui leur sont proposées.

Cette augmentation du forfait kilométrique aura pour conséquence une augmentation du budget annuel dédié au remboursement des frais de déplacement. Pour l'année 2013, ce budget est estimé à 8 510€.



8 – Le Conseil général donne les moyens à la communauté éducative d'assurer le bon fonctionnement des collèges - rapport n°9

9 694 175€, c'est l'enveloppe globale votée par l'Assemblée départementale pour le bon fonctionnement des collèges finistériens

Pour permettre aux collèges finistériens de fonctionner au quotidien, le Conseil général alloue des crédits de fonctionnement qui servent à couvrir les dépenses :

- de viabilisation (eau, gaz, électricité),
- d'entretien courant du bâti et des espaces verts
- de déplacements pédagogiques

5 586 175€ pour les 63 collèges publics

Les établissements publics finistériens accueillent 25 549 élèves à la rentrée de septembre 2012, soit une hausse de 325 élèves par rapport à la rentrée précédente. Les crédits affectés en 2012 au fonctionnement des collèges publics seront reconduits pour l'année à venir.

L'Assemblée départementale réserve une enveloppe de **5 586 175 €** pour le fonctionnement des collèges publics en 2013, soit une augmentation de plus de 140 000 € par rapport à l'année dernière. Cette augmentation tient compte à la fois des évolutions des tarifs de viabilisation et de l'augmentation des effectifs.

4 108 000€ pour les 49 collèges privés

Les collèges privés accueillent cette année 18 513 élèves, en hausse de 151 élèves sur l'ensemble du département par rapport à l'année dernière. L'Assemblée départementale leur attribue pour le fonctionnement matériel des établissements **4 108 000 €**, somme qui tient compte de la règle du Code de l'Education, à savoir « que tout élève de collège privé doit bénéficier d'un forfait égal à la moyenne de ce qui est affecté aux collégiens du public ».

La part personnel du forfait d'externat pour les collèges privés

Depuis les lois de décentralisation, le Conseil général attribue un forfait d'externat destiné à participer à la rémunération des personnels non enseignants (personnel administratif et technique). Pour compenser partiellement le forfait d'externat, l'Etat a versé en 2011 au Conseil général 4 m d'€. Au vu de la hausse importante des effectifs pour cette année scolaire, le Conseil général a choisi d'augmenter cette enveloppe de 40 000 € et d'attribuer aux collèges privés une enveloppe correspondant à la part personnel du forfait d'externat de **4 275 000 €**.

Les prochaines dates à retenir de l'agenda de Pierre Maille :

- ◆ Lancement des travaux de réhabilitation du CDAS de Morlaix :
le jeudi 23 octobre 2012 à 14h
- ◆ Visite cantonale et signature du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau :
le jeudi 25 octobre toute la journée

NOVEMBRE

- ◆ Inauguration des restaurants inter administratifs
de Ty nay et de la rue Jean Jaurès à Quimper :
le lundi 12 novembre à 11 h
- ◆ Visite cantonale à Scaër
le jeudi 22 novembre toute la journée

DECEMBRE

- ◆ **Débat d'orientation budgétaire :**
 - ⇒ conférence de presse de la séance plénière le mardi 4 décembre à 14h à Quimper
 - ⇒ Séance plénière le jeudi 6 décembre
 - ⇒ 4 rendez-vous citoyens sur le débat d'orientation budgétaire :
 - * à Carhaix, le lundi 10 décembre à 18h - halles polyvalentes
 - * à Guipavas, le mardi 11 décembre à 18h - salle de l'Alizée
 - * à St-Thégonnec, le mercredi 12 décembre à 18h - salle des associations
 - * à Quimper, le lundi 17 décembre à 18h - Maison des Sports
- ◆ **Colloque "Les 10 ans de la loi sur le droit des usagers"**
le mardi 18 décembre au Quartz à Brest



**CONSEIL
GÉNÉRAL**
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère

Contact presse:
Maud MORVAN
Cabinet du Président — 02 98 76 64 20 — 06 30 01 82 67 — maud.morvan@CG29.fr